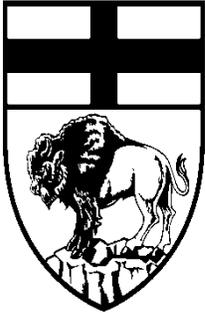


Mercredi 10 avril 2024



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 41  
**ET AVIS**

**PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M<sup>me</sup> la ministre SCHMIDT

(N°12) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre NAYLOR

(N°26) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N°27) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N°28) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act (2)*

M. le ministre SALA

(N°32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N°34) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N°35) — *Loi sur le protecteur des aînés/The Seniors' Advocate Act*

Ministre ASAGWARA

(N°36) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*

M. BALCAEN

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act*

M<sup>me</sup> COOK

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act*

M<sup>me</sup> STONE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 210) — *Loi sur la protection des propriétaires contre les offres d'achat non sollicitées/The Homeowner Protection from Unsolicited Purchase Offers Act*

M. LOISELLE

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act*

---

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

### **QUESTIONS ORALES**

### **PÉTITIONS**

M. BALCAEN

M. BEREZA

M<sup>me</sup> BYRAM

M<sup>me</sup> COOK

M. EWASKO

M. JACKSON

M. JOHNSON

M. NESBITT

M. PERCHOTTE

M<sup>me</sup> STONE

## GRIEFS

### ORDRE DU JOUR

#### AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

#### COMITÉ PLÉNIER

#### COMITÉ DES SUBSIDES

(98 heures 15 minutes)

---

#### DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M<sup>me</sup> la ministre CABLE

(N<sup>o</sup> 5) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*  
(M. BALCAEN — 26 minutes)

M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE

(N<sup>o</sup> 6) — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Manitoba Assistance Amendment Act*  
(M. BEREZA — 28 minutes)

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act*  
(M. le ministre WIEBE)

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*  
(M. NESBITT — 19 minutes)

---

#### DEUXIÈME LECTURE

M<sup>me</sup> la ministre CABLE

(N<sup>o</sup>10) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N<sup>o</sup>11) — *Loi modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires et la Loi d'interprétation/The Statutes and Regulations Amendment and Interpretation Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N°13) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre WIEBE

(N°14) — *Loi corrective de 2024/The Minor Amendments and Corrections Act, 2024*

M. le ministre SALA

(N°15) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N°16) — *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act*

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N°17) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre ALTOMARE

(N°18) — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants/The Community Child Care Standards Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre WIEBE

(N°19) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre WIEBE

(N°20) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le ministre ALTOMARE

(N°21) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Ministre ASAGWARA

(N°22) — *Loi sur la Journée de la célébration de l'indépendance du Nigeria (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Celebration of Nigerian Independence Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M<sup>me</sup> la ministre NAYLOR

(N°23) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act (2)*

M. le ministre WIEBE

(N°24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes (distribution de fausses images intimes)/The Intimate Image Protection Amendment Act (Distribution of Fake Intimate Images)*

M. le ministre WIEBE

(N°29) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/The Body Armour and Fortified Vehicle Control Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N°30) — *Loi sur les richesses inexplicables (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)*

M. le ministre MOSES

(N°31) — *Loi sur le stockage de carbone capté/The Captured Carbon Storage Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M<sup>me</sup> la ministre NAYLOR

(N°33) — *Loi n° 3 modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act (3)*

---

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba condamne les efforts qui mettent en péril les pensions des Canadiens et qu'elle déclare qu'elle appuie collectivement le Régime de pensions du Canada ainsi que les mesures et stratégies qui renforcent le régime de pension national des aînés, des retraités et des travailleurs de la province et du pays.

(M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE)

M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son engagement envers l'appel au cessez-le-feu immédiat dans la guerre opposant Israël et Gaza pour contrer la crise de famine.

(ouvert)

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

#### PROPOSITIONS

M<sup>me</sup> LAMOUREUX — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à faire en sorte que les normes d'emploi protègent les travailleurs de l'économie à la demande

8. Attendu :

que le travail à la demande comprend des emplois rémunérés qui sortent du cadre de travail traditionnel, notamment les services de livraison de nourriture sur demande au moyen d'une application;

qu'au cours des dernières années, tous les types de livraison de nourriture ont connu une croissance significative au Manitoba;

que selon un document de travail élaboré par Emploi et Développement social Canada portant sur l'amélioration des mesures de protection pour les travailleurs à la demande, les formes les plus précaires de travail à la demande se trouvent principalement dans les secteurs de compétence provinciale plutôt que fédérale;

que l'économie à la demande offre des possibilités d'emploi à de nombreux Manitobains qui sont à la recherche d'un revenu flexible;

que les travailleurs de l'économie à la demande au Manitoba ont fait part de leurs préoccupations, notamment les salaires faibles et instables, le licenciement sans préavis et l'absence d'indemnités en cas d'accident de travail;

que les travailleurs de l'économie à la demande sont souvent rémunérés uniquement pour le temps consacré à leurs tâches plutôt que pour l'ensemble des heures nécessaires à leur exécution;

que les travailleurs au Manitoba méritent de jouir de droits fondamentaux, de travailler en sécurité et d'être protégés contre les pratiques abusives au travail;

que les employeurs et les employés de l'économie à la demande gagnent à avoir des pratiques d'emploi qui favorisent la productivité, l'équité et le bien-être des employés,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à procéder à un examen complet du *Code des normes d'emploi* dans le but de mieux protéger les travailleurs qui ne sont pas visés par la définition traditionnelle d'« employé » et de reconnaître que les travailleurs au Manitoba méritent de jouir de normes et de protections fondamentales en matière de travail.

---

## AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 15 avril 2024, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

\* \* \*

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le vendredi 26 avril 2024, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*.

\* \* \*

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le vendredi 3 mai 2024, à 8 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'entendre les exposés portant sur la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*.